



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2010

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Date de la convocation : 04 mars 2010

L'an deux mille dix, le dix mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Jean-François BINON, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Laurent EGASSE, Nicole BLENO, Nathalie FIGUEL, Isabelle COSPEREC, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs : Grégory HESLOT donne pouvoir à Marcel LE NEVÉ

Secrétaire de séance : Nathalie FIGUEL

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2010 :

Raymond NICOL explique que dans le dernier paragraphe sur le centre aquatique, il a voulu faire remarquer que Lucien DAMOUR, ancien Maire, n'a pas reçu d'invitation pour l'inauguration d'Aquagolfe. Il souligne que d'autres personnes n'ont pas été oubliées.

Monsieur le Maire répond que les invitations ont été transmises par Vannes Agglo. Il a réclamé la liste des invités à plusieurs reprises et ne l'a obtenue qu'au dernier moment. C'est alors que les adjoints de la précédente mandature ont été invités car certains se sont manifestés, ainsi que les pompiers et la gendarmerie, à la demande du Maire.

Le procès-verbal de la séance du 03 février 2010 est adopté.

Bordereau N°1 : SDEM –rapport d'activités 2008.

Gérard CESBRON présente le rapport d'activités 2008 du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM) ainsi qu'une synthèse du compte-rendu d'activités du concessionnaire.

Il présente les différents temps forts du syndicat :

- Le 07 mars 2008, le Syndicat Départemental d'Électricité change de statuts et devient le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan.
- En mai 2008, un nouveau comité est élu.
- Le 25 septembre 2008, lancement de Clair'Énergie 56 : marque de qualité de la collectivité organisatrice de la fourniture d'énergie.

- Les 1^{er} et 2 octobre 2008, le SDEM est présent au Salon Eco Développement et signe la Convention Dialège avec E.D.F.
- Novembre 2008 : Présentation de l'Extranet et du logiciel de gestion des opérations aux élus en réunions de secteurs.
- Le 11 décembre 2008 : le Comité décide de proposer à ses adhérents la réalisation d'un diagnostic Eclairage Public.

Les grandes missions de l'activité électrique sont l'extension du réseau de distribution publique d'électricité, l'amélioration du cadre de vie, la qualité de la fourniture électrique, et depuis l'adoption des nouveaux statuts, la production d'électricité, l'achat groupé. Le SDEM accompagne les communes dans la définition de leurs besoins, de leurs choix techniques et peut leur apporter son aide administrative et financière. Concrètement, il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux en concertation avec la collectivité qui décide du programme et du choix des matériels. Après réalisation des travaux, par convention, les ouvrages construits sont remis à la collectivité. Le souci d'une approche durable en éclairage public a conduit le syndicat à proposer aux communes qui le souhaitent, dès le démarrage d'une opération, les conseils d'un ingénieur compétent.

Que ce soit sur le terrain ou bien au téléphone, le Syndicat s'est organisé afin de répondre au mieux aux attentes des élus : deux interlocuteurs privilégiés, l'un administratif, l'autre technique, sont en charge du suivi des opérations de chaque commune. Qu'il s'agisse de questions administratives ou techniques, de suivi ou de financement des opérations, les gestionnaires administratives de secteur et l'équipe technique en charge des dossiers répondent de 8h30 à 18h.

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi optimal des affaires, l'ensemble des opérations de chaque commune est consigné dans le logiciel de gestion. Ainsi, à tout instant, chaque délégué a accès, via internet, à la situation des dossiers de sa commune avec une mise à jour réalisée toutes les nuits.

Les résultats du compte administratif font apparaître un excédent de clôture de 2 986 903 € (décomposé en + 26 585 085 € en fonctionnement et – 23 598 182 € en investissement). Compte tenu des engagements financiers pris et non réalisés (4 006 387 € de dépenses et 4 000 000 € de recettes) et de la reprise des excédents de quelques syndicats primaires (322 403 €), le résultat global cumulé de l'année 2008 s'élève à 3 302 919 €.

André BAUDOT demande qui sont le Président du SDEM et les délégués de la commune. **Monsieur le Maire** répond que M. Henri LE BRETON est Président du S.D.E.M. et Gérard CESBRON et Simone LE NEVÉ, les délégués au niveau de la commune.

Michèle NADEAU demande si les documents sont visibles en mairie pour les personnes ne disposant pas d'internet et si la commune est satisfaite des prestations du SDEM. **Monsieur le Maire** répond que les documents sont consultables en mairie et explique que la commune est globalement satisfaite des prestations du SDEM sur la période, même si peu d'investissements ont été réalisés. Il est intéressant d'avoir un ingénieur conseil pour le choix d'éclairage public à LED. Il ajoute que la Municipalité est allée visiter 2 sites disposant de LED, ce qui l'a conduit à faire ce choix dans la ZAC du Lobreont Nord alors même qu'à l'époque, le SDEM était peu investigateur sur les nouvelles énergies.

A la question de **Jean-François BINON**, **Monsieur le Maire** précise que l'ingénieur est salarié du SDEM. Il explique que le SDEM est maître d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment qui accueillera le SDEM, le Syndicat Départemental de l'Eau et l'Association des Maires du Morbihan. **Gérard CESBRON** ajoute que ce bâtiment devrait être opérationnel en 2012. **Monsieur le Maire** explique que les architectes ont été choisis, il rappelle qu'il est membre de la commission d'appel d'offres au titre du syndicat départemental de l'eau. Le bâtiment sera construit à Luscanen.

Michèle NADEAU demande comment sont calculées les contributions des communes. **Monsieur le Maire** répond que la commune paie en fonction des travaux réalisés. Les recettes sont recouvrées sous forme de redevances dues par E.D.F., délégataire du SDEM.

Gérard CESBRON souligne l'importance du sigle afin de mettre en avant toutes les énergies nouvelles.

André BAUDOT demande si le SDEM interviendra pour la création d'éventuelles centrales en Bretagne. **Gérard CESBRON** répond par la négative, le SDEM ne s'occupe que de distribution, la production relève d'EDF.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et une abstention** (Patricia PERSE), émet un avis favorable sur le rapport d'activités 2008 du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM).

Bordereau N°2 : Révision du PLU de Theix.

Robert MALZAHN rappelle que lors de sa séance du 1^{er} février 2009, le Conseil Municipal de Theix a « arrêté » le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire souligne que la superficie urbanisable représente globalement 10% du territoire.

Michel LE QUINTREC fait remarquer que seule la liaison entre Theix et Surzur peut intéresser la commune de Surzur et demande où est prévue exactement cette liaison. **Daniel JOANNIC** répond que la liaison passe par le village du Toulcar et rejoint le château du Grégo, par les chemins de remembrement de Theix.

Monsieur le Maire ajoute que le village de Belhorno est aussi concerné par le P.L.U de Theix.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Theix tel que présenté.

Bordereau N°3 : ZAC du Lobreont – garantie d'emprunt accordée à Vannes Golfe Habitat.

Monsieur le Maire explique que pour financer l'opération de construction des 24 logements sociaux (18 appartements et 6 maisons) en location-accession de la résidence Alain Colas dans le quartier du Lobreont Nord, Vannes Golfe Habitat va contracter un prêt de 1 940 000 € auprès du Crédit Agricole du Morbihan, pour lequel la commune de Surzur est sollicitée afin d'apporter sa garantie.

Michèle NADEAU demande si la garantie peut être limitée dans le temps. **Monsieur le Maire** répond que tous les logements sont attribués. La plupart seront achetés dès la 1^{ère} année, même si les acquéreurs ont 5 ans pour prendre l'option.

Michèle NADEAU demande quand tombe la garantie. **Monsieur le Maire** répond que la garantie tombe à la fin du contrat, globalement, au bout de 5-6 ans.

Michèle NADEAU demande quel est le montant des engagements hors bilan au 31/12/2009. Ils s'élèvent à 2 924 004,29 €, aucun emprunt n'a été levé en 2009 mais il y a un problème de saisie des données au compte administratif, il s'agit d'un problème de rentrée.

Monsieur le Maire précise que le montant des annuités garanties s'élève à 449 216,77 €, alors qu'on peut aller jusqu'à 50% des recettes de fonctionnement, soit 1 283 889,97 €.

Michèle NADEAU demande s'il n'est pas possible de limiter la garantie à 50% car elle rappelle que Bretagne Sud Habitat risque de solliciter également une garantie à la commune pour son projet de 11 maisons en bois. **Monsieur le Maire** informe qu'il ne connaît pas encore le montant des travaux. Le problème est de savoir si on veut ou non du logement social. Vannes Agglo garantit les logements locatifs sociaux et incite les communes de la seconde couronne à construire des logements sociaux sur leur territoire pour éviter qu'ils soient tous concentrés autour de Vannes. Il ajoute que les appartements sont déjà vendus et considère qu'il ne faut pas craindre cette garantie. Il explique que certaines personnes louent un logement H.L.M. puis construisent à Surzur, une fois qu'ils disposent du financement nécessaire.

Lydwine DELATTRE demande si la location accession est considérée comme du logement social. **Monsieur le Maire** répond que la location –accession n’est malheureusement pas comptabilisée dans les 20 % de logements sociaux. **Lydwine DELATTRE** demande qu’e cette précision soit inscrite dans le bulletin mensuel. Elle explique que certaines garanties apportées par l’État sur le programme des logements sociaux ne concernent pas les logements sociaux. Dans ces conditions, elle considère que ce n’est pas du logement social. **Monsieur le Maire** considère que ces logements réalisés par Vannes Golfe Habitat sont des logements sociaux. **Lydwine DELATTRE** veut que ce soit stipulé dans la délibération. Elle rappelle que la somme est importante (1 940 000 €). **Monsieur le Maire** rappelle que Vannes Golfe Habitat est un intervenant social. Il ajoute que les P.S.L.A. sont des prêts aidés par l’État. Il craint que cette observation fasse peur aux administrés et rappelle que certaines personnes avaient critiqué la réalisation de logements sociaux dans le centre bourg.

Lydwine DELATTRE considère que la commune s’engage sur des éléments sérieux. **Marie-Claire HAUDEBOURG** souligne que les logements ont déjà été attribués. **Monsieur le Maire** considère que Mme DELATTRE joue sur les mots et qu’il s’agit bien de mesures sociales qui permettront à des jeunes d’acquérir des logements. **Marie-Claire HAUDEBOURG** signale que deux couples Surzurois vont devenir propriétaires grâce à la location-accession. **Monsieur le Maire** insiste sur le fait que cette garantie d’emprunt est destinée à Vannes Golfe Habitat et non aux futurs propriétaires de logement. Quand les particuliers vont acheter, Vannes Golfe Habitat remboursera le Crédit Agricole.

Marie-Claire HAUDEBOURG rappelle que la commune avait émis un avis défavorable au projet Aiguillon.

Michèle NADEAU propose de mettre la signification du sigle : P.S.L.A (Prêt Social Location Accession). **Monsieur le Maire** émet un avis favorable.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l’**unanimité**, décide d’accorder la garantie de la commune pour le remboursement d’un emprunt Prêt Social Location Accession (P.S.L.A.) d’un montant de 1 940 000 € que Vannes Golfe Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan. Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 24 logements, dont 18 en collectif et 6 en individuel, ZAC du Lobreont Nord à Surzur.

Bordereau N°4 : Liaison impasse du Norhuit – rue de la Croix de Bel – effacement des réseaux téléphoniques.

Gérard CESBRON explique que la commune a sollicité le Syndicat Départemental d’Énergies du Morbihan pour l’effacement des réseaux électriques et éclairage public, sur la liaison impasse du Norhuit – rue de la Croix de Bel, à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l’électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l’éclairage. Afin de coordonner l’ensemble des travaux d’effacement des réseaux aériens, le SDEM, en application de l’article 2.2.2 de ses statuts, est en mesure d’exécuter les travaux de génie civil mentionnés à l’article 5.2 de la convention établie avec France Télécom.

Michel LE QUINTREC demande si les réseaux sont complets : téléphone et électricité. **Monsieur le Maire** répond par l’affirmative.

Jean-François BINON demande s’il y a possibilité de sous-traitance. **Monsieur le Maire** explique que France Télécom ne fait plus les travaux, mais paie à la commune une redevance d’occupation du domaine public, en fonction de la longueur des réseaux.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l’**unanimité**, décide de confier au SDEM l’exécution des travaux de génie civil suivant les dispositions mentionnées à l’article 5.2 de la convention passée avec France Télécom pour l’effacement du réseau téléphonique, sur la liaison impasse du Norhuit – rue de la Croix de Bel.

Bordereau N°5 : Médiathèque – demande de subvention pour le Salon du Livre.

Marie-Paule LOISEAU rappelle que le 9^{ème} Salon du Livre aura lieu le dimanche 11 avril 2010. Elle présente le budget prévisionnel et précise que cette manifestation est subventionnable par le Conseil Général.

Patricia PERSE demande pourquoi le montant des dépenses de communication du Salon du Livre est le double de celui prévu au Salon des Arts. **Marie-Paule LOISEAU** explique que la commune paie un partenariat avec la presse locale (partenariat qui change tous les ans entre Ouest France et le Télégramme), il y a également la réalisation de marque-pages et le nombre d'affiches distribué est plus élevé pour le Salon du Livre que celui du Salon des Arts. Enfin, l'affiche a été réalisée par une graphiste. Le partenariat avec la presse consiste en l'achat de journaux distribués gratuitement lors du Salon du Livre. La presse s'engage à publier des articles sur ce sujet. Une participation est demandée aux exposants.

Jean-Paul LE BIHAN demande si la commune a perçu une subvention du Conseil Général en 2009. **Monsieur le Maire** répond que la commune a perçu 400 € en 2009.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite auprès du Conseil Général du Morbihan l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'organisation du 9^{ème} Salon du Livre, le dimanche 11 avril 2010.

Bordereau N°6 : Médiathèque – programme d'acquisitions 2010.

Marie-Paule LOISEAU fait part des statistiques relatives à la fréquentation 2009 de la Médiathèque : 1 145 lecteurs actifs, 32 000 documents prêtés, soit une moyenne mensuelle de 2 666 prêts et 12 862 documents disponibles : 11 000 livres, 450 DVD, 1 360 CD et 52 CD Roms.

Elle présente le programme 2010 d'achat de livres et de documents multimédia suivant :

- ✓ livres : 15 000 € TTC, soit 14 218 € HT, représentant l'achat d'environ 1 000 livres à 15 € ;
- ✓ documents multimédia : 5 500 € TTC, soit 4 599 € HT répartis comme suit : 1 500 € pour les CD et 4 000 € pour les DVD.

Ces acquisitions sont subventionnables à hauteur de 50 % par le Conseil Général, dans la limite de 3 050 € HT pour les livres et 3 050 € HT pour les documents multimédia.

André BAUDOT souligne que la commune disposait de 10 700 livres en 2009 et en a acheté 1 000. Elle devrait donc disposer de 11 700 livres. Il demande d'où vient la différence. **Marie-Paule LOISEAU** explique que certains livres sont régulièrement mis au pilon, d'autres sont en réserve car ils ne sont pas sortis depuis 2-3 ans. Elle rappelle également l'organisation d'une foire aux livres. Les lecteurs assidus sont demandeurs de nouveautés.

André BAUDOT demande quel est le coût de la Médiathèque pour la commune. **Monsieur le Maire** propose de transmettre le budget de la Médiathèque lors de la transmission des délibérations relatives au vote du budget primitif. Il explique que la commission chargée des recrutements a auditionné les candidates pour le remplacement de Florence BRULAY, à la Direction de la Médiathèque. Certaines communes plus importantes ont des budgets moindres pour leur Médiathèque. Le jury a retenu la candidature de Mme DANIEL, qui travaille actuellement à la Médiathèque de St Maur des Fossés. Il conviendra de faire un effort au niveau des indemnités. Mme DANIEL ne pourra commencer qu'au 1^{er} juillet car elle s'est engagée à St Maur des Fossés pour l'organisation du Printemps du Livre.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve les programmes 2010 d'acquisition de livres et documents multimédia pour la Médiathèque : 15 000 € TTC pour les livres et 5 500 € TTC pour les documents multimédia, et sollicite l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de 50% pour la réalisation de ces acquisitions.

Bordereau N°7 : Diffusion artistique – demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général propose une aide à la diffusion du spectacle vivant pour les communes de moins de 20 000 habitants, si le spectacle est réalisé par une compagnie professionnelle, dans les conditions suivantes :

- 50% du coût HT du spectacle (dépense subventionnable plafonnée à 6 100 €) ;
- 2 aides maximum par an ;
- une aide supplémentaire par an pour la diffusion d'un spectacle pour le public scolaire sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire rappelle le spectacle de Noël offert chaque année aux élèves des 2 écoles ainsi qu'aux enfants du multi-accueil et du Relais Intercommunal Parents – Assistantes Maternelles à la Maison de l'Enfance. Des représentations théâtrales peuvent également avoir lieu à la salle des fêtes. Le budget n'atteint pas la somme de 6 100 €. Cependant il convient de présenter la demande avant le 1^{er} avril pour bloquer les crédits.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite du Conseil Général l'octroi de 3 subventions au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant pour 2 représentations théâtrales par une compagnie professionnelle et le spectacle de Noël offert par la municipalité aux élèves des 2 écoles.

Bordereau N°8 : Salon des Arts 2010 – Tarifs des exposants et demande de subvention.

Marie-Paule LOISEAU rappelle que le 9^{ème} Salon des Arts se déroulera du 10 au 18 juillet 2010 à la salle des sports et présente le budget prévisionnel. Elle explique que les exposants ont déjà payé. Elle souhaiterait que cette délibération serve pour l'année prochaine car les artistes s'inscrivent souvent au salon une année sur l'autre.

Patricia PERSE s'étonne que la participation de la commune au Salon des Arts soit la moitié moindre que celle du Salon du Livre. **Marie-Paule LOISEAU** rappelle que les participants au Salon des Arts paient un emplacement. Le Salon des Arts 2010 affiche complet.

Selon **Monsieur le Maire**, il faudrait atteindre 5 à 10 000 visiteurs pour avoir une aide de Vannes Agglo.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de reconduire les tarifs 2009 pour les exposants et les visiteurs du 9^{ème} Salon des Arts (exposants surzurois : 10 €, exposants extérieurs : 25 € et gratuit pour les visiteurs) et sollicite auprès du Conseil Général du Morbihan l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'organisation du Salon des Arts 2010.

Bordereau N°9 : Activités Jeunesse Intercommunales – fixation d'un tarif.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique que les Activités Jeunesse Intercommunales (AJI) proposent un programme varié d'activités à chaque période de vacances scolaires. Cependant si les sorties organisées à la journée sont très fréquentées, il n'en est pas toujours de même pour les activités proposées à la demi-journée à la salle des sports ou à la maison des jeunes. C'est pourquoi, afin de limiter les phénomènes de « consommation » et encourager les jeunes à découvrir de nouvelles activités, le directeur des AJI sollicite du Conseil Municipal la fixation du tarif forfaitaire suivant : Tarif pour une sortie à la journée avec 2 activités + 1 activité au choix organisée à Surzur : 13,50 € (au lieu de 12,00 € + 3,00 € = 15,00 €).

À la question de **Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que quelques jeunes des communes extérieures participent aux A.J.I.. **Agnès LIBERGE** ajoute que l'objectif de cette décision est d'attirer des jeunes aux activités régulièrement.

Jerry STASSIAUX demande quel est le nombre de places maximum. **Agnès LIBERGE** répond que 12 jeunes peuvent être acceptés pour les activités à Surzur.

Jean-François BINON demande si le programme des activités des vacances de Pâques est arrêté. **Agnès LIBERGE** répond par l'affirmative.

André BAUDOT demande une explication par rapport à la baisse du phénomène de consommation. **Monsieur le Maire** répond que l'objectif est de faire venir les jeunes aux activités sportives, culturelles ... organisées à Surzur par les animateurs municipaux.

Michèle NADEAU demande si le risque n'est pas d'avoir trop de monde. **Agnès LIBERGE** répond que très peu de jeunes ont participé aux activités de février.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe le tarif forfaitaire suivant dans le cadre des activités jeunesse intercommunales (AJI) :

	Surzur – Le Hézo – Noyal – La Trinité Surzur	communes extérieures (dans la limite des places disponibles)
sortie à la journée avec 2 activités + 1 activité à la demi-journée à Surzur	13,50 €	15,00 €

Bordereau N°10 : Agence Postale Communale – renouvellement de la convention avec la Poste.

Monsieur le Maire rappelle que la convention, entre la commune et la Direction de la Poste du Morbihan, relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale, mise en place à partir du 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 2 ans, avec tacite reconduction, est arrivée à échéance. La Direction de la Poste du Morbihan propose le renouvellement de cette convention, sur la base d'une indemnité mensuelle de 855 € pour une ouverture mensuelle supérieure à 60 heures. Il est rappelé que l'agence postale communale est ouverte 25h30 / semaine soit environ 110 h / mois.

André BAUDOT souligne que l'Agence Postale Communale est actuellement dans un beau bâtiment, il demande ce qui sera fait après. **Monsieur le Maire** explique qu'il avait été décidé avec le Docteur LEROUGE, d'attendre un an avant de pouvoir accueillir un 3^{ème} médecin. Il propose de demander au Docteur LEROUGE de chercher un associé.

Robert MALZAHN souligne le désengagement de l'État.

Jean-Paul LE BIHAN demande s'il est prévu l'équipement informatique de l'agence postale communale. **Monsieur le Maire** répond que Gisèle PALLAIRE doit suivre une formation dès son retour dans les locaux de la Poste.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de renouveler la convention entre la commune et la Direction de la Poste du Morbihan, relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale, au 1^{er} janvier 2010, compte tenu de la durée réelle d'ouverture au public d'environ 110 heures / mois.

Bordereau N°11 : Vote des comptes administratifs 2009.

Grégory HESLOT donne pouvoir à Michel CROCHET.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2009, se résumant ainsi :

1 Budget principal de la commune

Balance de clôture

Résultat global de fonctionnement :	350 172.49 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	- 277 019.23 €

Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement) + **73 153.26 €**

2 – Budget annexe de l'atelier relais :

Balance de clôture

Résultat global de fonctionnement :	+ 24 621.18 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	-10 884.84 €

Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement) + **13 736.34 €**

3 – Chambre funéraire :

Balance de clôture

Résultat global de fonctionnement :	84.23 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	1 367.33 €

Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement) + **1 451.56 €**

4 – Zone artisanale de Lann Borne :

Balance de clôture

Résultat global de fonctionnement :	751.63 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	- 40 694.53 €

Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement) - **39 942.90 €**

André BAUDOT souligne qu'il n'y a pas eu de présentation du compte administratif devant la commission finances et demande s'il y a un adjoint chargé des finances. **Monsieur le Maire** répond qu'il assure cette fonction.

Michèle NADEAU demande ce qu'est devenu l'immobilier du leg de Melle LOHÉZIC. **Monsieur le Maire** précise qu'il a demandé au notaire de Vannes de réaliser les ventes dès que possible puisque la commune a enfin obtenu l'estimation des services du Domaine. Une dizaine d'acquéreurs semblent intéressées par le bien situé à Paris ; le Maire a donc proposé que la mise en vente se fasse au dessus de l'estimation des Domaines. Aucune démarche n'a encore été entreprise pour l'appartement de Vannes. La vente à Quiberon se fera en 2 lots : la maison et le terrain, pour lequel un promoteur serait intéressé.

André BAUDOT souligne la somme de 628 000 € et demande s'il s'agit de l'estimation des Domaines. **Agnès LIBERGE** répond qu'il s'agit de l'appartement de Paris, de la maison et du terrain de Quiberon. **Michèle NADEAU** souligne le réalisé de 628 000 €. **Agnès LIBERGE** répond que les liquidités ont toutes été versées.

Michèle NADEAU demande pourquoi le crédit de trésorerie de 200 000 € n'a pas été converti en emprunt à long terme. **Monsieur le Maire** souligne que hors restes à réaliser le compte administratif serait déficitaire mais la commune attend la vente des immeubles.

Michèle NADEAU souligne que les comptes 60612 Énergie – électricité et 60621 – Combustibles ont augmenté de 9 %. Elle demande si ceci est dû aux jours froids de l'hiver 2008-2009 et si le programme

d'économies d'énergies dans les bâtiments est déjà en application. **Monsieur le Maire** répond par la négative.

Michèle NADEAU demande s'il faut globaliser les comptes 60632 Petit équipement et 60633 Fournitures de voirie et à quoi est dû l'augmentation de 13 %. **Monsieur le Maire** répond que les services techniques bouchent les trous des routes.... **Agnès LIBERGE** ajoute que de nombreux travaux sont effectués en régie, ce qui augmente le compte 60632, et il a fallu remplacer le matériel volé à l'atelier municipal. **Michèle NADEAU** demande si le point à temps est compris dans cette ligne. **Monsieur le Maire** répond par la négative.

Michèle NADEAU demande s'il faut regrouper les comptes 61521 à 61558 et fait remarquer qu'il y a eu une diminution. **Agnès LIBERGE** explique que comme plus de travaux sont réalisés en régie, la commune fait moins appel à des prestataires extérieurs. **Monsieur le Maire** ajoute qu'Yvonnick LE BRUN réalise de nombreux travaux en électricité notamment, qui ne nécessitent plus l'intervention d'artisans.

Michèle NADEAU demande si le curage de fossés apparaît sur ce compte. **Monsieur le Maire** répond par la négative, ces travaux ont été réalisés par le S.I.A.H.

Michèle NADEAU souligne l'augmentation de la maintenance (+ 3 000 €). **Agnès LIBERGE** répond que ceci est dû à l'acquisition de logiciel ainsi qu'au contrat annuel d'entretien des chaudières.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que le budget voté en 2009 au chapitre 011 était de 620 555 €, 607 182,54 € ont été dépensés.

Michèle NADEAU demande à quoi correspondent les comptes 6226 & 6227. **Agnès LIBERGE** répond qu'il s'agit de la convention ATESAT signée avec la D.D.E. ainsi que les frais d'avocat pour les affaires de Port Groix, P.L.U (Mme REBILLARD) et les frais d'avocat suite au contentieux relatif à la succession LOHEZIC. **André BAUDOT** demande si les frais relatifs à l'expropriation sont inclus dans ce compte. **Monsieur le Maire** répond qu'il a réussi à négocier avec les propriétaires, ce qui permettra à la commune de ne pas exproprier en tout état de cause cette opération est initiée et payée par EADM, délégataire de la commune. **Patricia PERSE** s'étonne des frais relatifs au P.L.U. à l'intention de Mme REBILLARD, elle avait cru comprendre que Mme REBILLARD transmettait des conseils gracieusement. **Monsieur le Maire** répond que Mme REBILLARD a défendu la commune devant la commission des sites, même s'il le regrette car il aurait pu se défendre aussi bien tout seul.

Michèle NADEAU souligne l'augmentation du compte 6232. **Agnès LIBERGE** explique que le déplacement en Pologne n'était pas prévu au budget primitif 2009. De même, les animations au marché estival étaient auparavant prises en charge par l'association des commerçants, qui percevait une subvention de la commune. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il souhaite maintenir le marché estival même si celui-ci coûte de l'argent à la commune. On y trouve également les déficits des salons des arts et du livre.

Michèle NADEAU souligne la diminution des transports collectifs. **Monsieur le Maire** répond qu'il a demandé à l'ensemble des services de faire attention aux dépenses.

André BAUDOT fait remarquer que les charges de personnel représentent 56 % du budget primitif et rappelle la mise en place du régime indemnitaire. **Monsieur le Maire** répond qu'en face des dépenses du personnel, il faut aussi mettre les recettes et notamment les services rendus à la population : multi-accueil, A.L.S.H., restaurant scolaire... Il fait remarquer qu'avant son arrivée en 2001, les charges de personnel ne représentaient effectivement que 30 % du budget, mais il n'y avait pas tous ces services. Les nouveaux arrivants réclament des services. Et ces services attirent les jeunes ménages. De même, il faut aussi déduire les aides de la C.A.F. Les recettes du restaurant scolaire, du multi-accueil, de l'ALSH ... s'élèvent à environ 450 000 €, en plus de la participation de la CAF d'environ 90000 €.

Il ajoute qu'il s'est battu pour la réalisation du bassin extérieur du centre Aquagolfe, qui était prévu en tranche conditionnelle au début du projet. Il avoue qu'il sera d'autant plus heureux quand les 10 ou 12 ha situés à côté du centre aquatique seront remplis de services liés aux loisirs. Si des commerçants sont attirés par Surzur, c'est aussi peut-être grâce à tous ces services.

André BAUDOT demande si le contrat de Lisenn MINGANT a été renouvelé. **Robert MALZAHN** répond que ce n'est pas le contrat de Lisenn MINGANT qui creuse le déficit. **Monsieur le Maire** ajoute que ce contrat a été renouvelé jusque décembre 2010.

Lydwine DELATTRE souligne la baisse de recettes liées au droit de mutation, au compte 7381, ce qui justifie sa réaction lors du bordereau N°3. Dans l'immobilier, rien n'est gagné ! **Monsieur le Maire** explique qu'il y a eu moins de mutations en 2009 même si l'immobilier repart.

Michèle NADEAU considère qu'il faut être vigilant par rapport aux charges de personnel, pour augmenter la capacité d'autofinancement de la commune. **Monsieur le Maire** répond que si on veut quelque chose, il faut mettre les moyens !

Michèle NADEAU demande sur quelle population est calculée la D.G.F. **Robert MALZAHN** demande s'il s'agit d'un débat relatif au compte administratif. **Monsieur le Maire** explique que le débat sur les comptes administratifs consiste en une discussion sur les dépenses et les recettes.

Michèle NADEAU souligne l'augmentation de 9 % des contributions directes et une diminution des recettes dues au titre de la taxe de séjour. **Monsieur le Maire** regrette que certaines personnes ne déclarent pas toutes leurs locations.

Michèle NADEAU demande si la commune perçoit la taxe sur la publicité. **Monsieur le Maire** considère que la taxe sur les publicités apportera peu de recettes. Il attend la mise en place de la nouvelle taxe en remplacement de la TP. Il attire l'attention sur l'article paru dans la presse ce jour, concernant la vente de l'Intermarché de Ploeren. Il incite les Surzurois à aller à Intermarché afin de maintenir le commerce de proximité. **Michèle NADEAU** demande si Intermarché ne gêne pas l'installation de nouveaux commerçants. **Monsieur le Maire** répond que Mme NOCÉRA souhaite installer de nouveaux commerces dans son local. La commune essaiera de pallier le manque de commerces et proposera de construire des locaux commerciaux si besoin.

Michèle NADEAU demande si la commune a rempli ses engagements quant au FCTVA. **Agnès LIBERGE** répond par l'affirmative, ainsi en 2010, la commune percevra le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement de 2009.

Monsieur le Maire ajoute que certains artisans manquent de travail, il conviendrait donc de réaliser des travaux cette année, afin de bénéficier de rabais.

Michèle NADEAU souligne une baisse des recettes de l'atelier relais. **Agnès LIBERGE** explique que ceci est dû à la non émission de certains titres dus en 2009. Il convient donc de les émettre en 2010.

Patricia PERSE demande des précisions sur le déficit du budget de la zone artisanale. **Monsieur le Maire** répond que les travaux ont coûté plus cher, qu'il a fallu racheter un terrain et des ventes sont en attente.

Après délibération et un vote à main levée, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

✓ par **20 voix pour et 6 voix contre** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE), approuve le compte administratif 2009 du budget principal ;

✓ à l'**unanimité**, approuve le compte administratif 2009 de l'atelier relais et de la chambre funéraire ;

✓ par **25 voix pour et 1 voix contre** (Patricia PERSE), approuve le compte administratif 2009 de la zone artisanale de Lann Borne.

Bordereau N°12 : Vote des comptes de gestion 2009.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **21 voix pour, 5 voix contre** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL) et **1 abstention** (Patricia PERSE), adopte les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2009 concernant le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Bordereau N°13 : Affectation des résultats de fonctionnement 2009.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal :

- **par 21 voix pour, 5 voix contre** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE) **et une abstention** (Lydwine DELATTRE), décide d'affecter 325 000 € au financement de l'investissement 2010.
- **par 25 voix pour, 1 voix contre** (Patricia PERSE) **et 1 abstention** (Lydwine DELATTRE), décide d'affecter 11 885 € à la couverture du déficit d'investissement au budget de l'atelier relais 2010.

Bordereau N°14 : Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires de la commune.

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

1. Chapitre 011 – charges à caractère général :	706 000 €
2. Chapitre 012 – dépenses de personnel :	1 315 000 €
3. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	235 000 €
4. Chapitre 014 – Atténuation de produits :	1 000 €
5. Chapitre 66 – Charges financières :	112 500 €
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500 €
7. Chapitre 022 – Dépenses imprévues	15 000 €

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent ainsi à **2 385 000 €**, hors prévision d'autofinancement.

Recettes de fonctionnement :

1. Chapitre 70 – Produits des services du domaine :	465 000 €
2. Chapitre 72 – Travaux en régie :	30 000 €
3. Chapitre 73 – Impôts et taxes :	1 350 000 €

Sur la base de l'analyse financière prospective présentée en décembre 2009, il est proposé une augmentation des taux de 2% sur la taxe foncière et le foncier bâti, afin d'améliorer l'autofinancement.

	Bases d'imposition 2009	Bases notifiées 2010	Variation 2010 / 2009	Taux 2009	Taux 2010 (+2%)	Produit fiscal 2010
Taxe d'habitation	3 378 246 €	3 575 000 €	+ 5.82%	14.81%	15.11%	540 183 €
Foncier bâti	2 370 066 €	2 585 000 €	+ 9.07%	20.95%	21.37%	552 415 €
Foncier non bâti	205 416 €	205 600 €	+ 0.09%	49.45%	49.45%	101 669 €
				Total =		1 194 266 €

4. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participation :	804 000 €
5. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	10 000 €
6. Chapitre 013 – Atténuation des charges	10 000 €
7. Chapitre 77 – produits exceptionnels	500 €
8. 002 – Résultat de fonctionnement reporté	25 000 €

Les recettes prévisionnelles s'établissent à **2 694 500 €**, ce qui permettrait de dégager un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de **309 500 € (autofinancement)**.

Section d'investissement :

Le tableau ci-joint présente les propositions de dépenses et les prévisions de recettes (subventions), par opérations, auxquelles s'ajoutent les opérations non affectées.

Les principaux investissements proposés sont :

- réfection de la rue du Moulin, dans sa partie entre l'impasse de Bothalec et la rue de Kerlann Borne
- programme de travaux de voirie
- fin des travaux d'extension et de réaménagement du cimetière
- bâtiments communaux
- travaux hydrauliques : réalisation d'un bassin de rétention au sud-est du terrain de foot d'honneur
- proposition d'acquérir la maison et le terrain, dans le cadre de la succession de Mme DEFOIS.

Enfin, il est proposé de retarder le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes pendant ce mandat afin d'envisager la construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une maison des jeunes, à proximité de la salle des fêtes actuelle.

Lydwine DELATTRE considère que les gens qui travaillent, n'ont pas vu leur revenu augmenter de 2 %. Si les impôts nationaux augmentaient de 2 à 5 %, tout le monde serait dans la rue. On est en pleine période de crise, augmenter les impôts c'est augmenter la crise pour ceux qui ont des difficultés. Certaines communes augmentent leurs impôts, d'autres non. Il convient de tenir compte de la crise et des salaires en difficulté.

Michèle NADEAU demande comment évolue le potentiel fiscal de la commune. **Monsieur le Maire** explique que le potentiel fiscal de la commune augmente encore cette année, mais il va se réduire. Il espérait que Bretagne Sud Habitat commence ses travaux pour récupérer les taxes et ce, afin d'augmenter le potentiel fiscal. Les demandes de permis de construire sont essentiellement dues aux agrandissements. Il ajoute que la commune aurait peut-être dû augmenter les impôts l'année dernière. Toutefois, il constate une augmentation des demandes d'aides au niveau du C.C.A.S. Certains membres de l'Agenda 21 ont demandé de mieux faire connaître le C.C.A.S. L'office H.L.M. va augmenter ses loyers de 3%. Les familles nombreuses bénéficient d'abattements fiscaux à Surzur (abattement de 15 % sur les valeurs locatives pour les familles avec enfant). L'augmentation proposée de 2% est utile pour l'autofinancement de la commune, comme cela figurait dans l'analyse financière prospective. Sinon il faut diminuer les investissements mais il y a des demandes pour refaire les voiries.

André BAUDOT souligne l'augmentation du forfait du S.I.V.E.V. alors qu'il semble être en voie d'extinction. **Daniel JOANNIC**, représentant du S.I.V.E.V. au niveau de la commune justifie le résultat négatif du syndicat par le manque d'activités. La commune de Surzur a dû faire appel au syndicat suite à la panne de l'épaveuse. Le forfait est calculé par rapport aux travaux réalisés sur les 2 années antérieures.

Robert MALZAHN regrette que l'État annonce une baisse des impôts alors qu'il transfère de plus en plus de compétences aux collectivités territoriales sans les compensations financières. Il prend l'exemple de la Poste, si la commune décide de réaliser les travaux d'accessibilité aux handicapés, le coût s'élèverait à 500 000 €. Il ajoute que le rapport taxe d'habitation sur nombre de foyer (1 500 à 1 600), est inférieur au montant payé par les membres du Conseil Municipal. Les personnes défavorisées sont exonérées de taxe d'habitation.

Lydwine DELATTRE rappelle que des communes décident de ne pas augmenter les impôts fonciers. **Monsieur le Maire** l'explique par le fait qu'ils disposent de bases plus importantes. **Lydwine DELATTRE** considère que la commune doit plus faire appel à la Région et à la Communauté d'agglomération. **Monsieur le Maire** répond que pour bénéficier de subventions de la Région, il convient de remplir des conditions strictes (ex : FAUR, FISAC...). Les régions et les départements risquent de ne plus pouvoir verser beaucoup de subventions. Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et le foncier bâti vont revenir à Vannes Agglo, qui devrait subventionner les déplacements doux à hauteur de 30 %. La redistribution des taxes entre communes et intercommunalité devrait être discutée prochainement.

Au niveau de la section d'investissement, il est prévu l'acquisition de logiciels et de matériel informatique. Il convient également d'engager une étude pour la réalisation du restaurant scolaire et la réhabilitation de la salle des fêtes. Il rappelle que 60 personnes ont répondu au questionnaire joint au bulletin mensuel et ont approuvé la construction d'une salle des fêtes pour éviter le maniement des chaises et des tables. L'autofinancement de la commune va diminuer. Le restaurant scolaire accueille de plus en plus d'enfants et risque d'être très rapidement, trop exigu. Il est prévu l'acquisition d'un kiosque pour les jeunes et le ravalement de l'ancienne gare. **Lydwine DELATTRE** fait allusion à la réhabilitation de la gare de

Sarzeau. **Monsieur le Maire** compte sur la mobilisation des associations pour le financement des travaux à la gare et dans les chapelles. Il explique que l'association Pierre et Traditions souhaite organiser un repas pour financer la réhabilitation de l'ancienne gare.

Le programme voirie 2009 est en cours de réalisation. Il fait part du goudronnage de la route de Borne. Un débat est en cours sur la réalisation ou non d'un rond-point à la Pointe. Il a été décidé, suite à la réunion du P.M.U, de mettre en place un plan de mise en accessibilité. Les travaux hydrauliques relatifs au bassin de rétention notamment pourraient être inscrits au budget cette année afin de profiter des prix intéressants.

À la Médiathèque : il est prévu des travaux V.M.C. et l'achat d'œuvres d'art grâce au 1 % culturel. Il rappelle l'obligation pour la commune d'investir dans le 1 % culturel, compte tenu de l'obtention d'une subvention de la D.R.A.C.

Réserves foncières : **Monsieur le Maire** propose d'inscrire 100 000 €. Il explique qu'il a rencontré un héritier de la succession DEFOIS qui a proposé à la commune d'acquérir le terrain et l'habitation situés derrière la mairie. Il considère que la commune doit acquérir ce terrain pour y envisager l'extension de la Mairie.

André BAUDOT rappelle que le commissaire enquêteur a préconisé la réalisation de la zone artisanale en 1^{er} lieu sur les landes de Lanfar. **Monsieur le Maire** souligne que le commissaire enquêteur développe finalement moins d'arguments et il souhaite protéger ce secteur ouvert classé en ZAD. Une localisation à la Pointe permet de diminuer les zones ouvertes à l'habitat. Il souhaiterait plutôt avoir du logement, à proximité d'Intermarché. **Michel LE QUINTREC** rappelle que la zone située à la Pointe est proche des habitations et est faible en densité. **Monsieur le Maire** répond que cette zone dispose d'une surface de 10 ha, soit jusque la Pointe des consorts GARABY. Il abandonne l'idée de réaliser la zone à Brarun, compte tenu des oppositions.

André BAUDOT demande si le projet d'acquisition de la propriété DEFOIS permettrait de régler le problème de passage entre la mairie et la boulangerie. **Monsieur le Maire** répond « pas forcément, mais la commune serait propriétaire d'un tiers de la parcelle litigieuse. Il espère que certains membres du conseil municipal convainquent les réfractaires à cette servitude, pour le bien de la commune ». **Michel LE QUINTREC** considère que l'acquisition de la maison d'habitation n'est pas nécessaire. **Monsieur le Maire** propose que la commune loue ce bâtiment.

André BAUDOT demande ce que deviendra l'atelier municipal après la réalisation du restaurant scolaire. **Monsieur le Maire** explique que certaines personnes souhaitent qu'il soit démoli mais il convient de trouver un autre emplacement auparavant. **Marie-Paule LOISEAU** pensait que le restaurant scolaire ne prenait pas sur l'atelier municipal. **Monsieur le Maire** explique qu'il rencontre le C.A.U.E. à ce sujet.

Lydwine DELATTRE demande où seront disposées les poubelles.

André BAUDOT évoque la possibilité d'installer les services techniques à l'atelier relais. **Monsieur le Maire** explique qu'il avait été émis cette hypothèse, mais les 3 locaux sont occupés. M. MELEUC doit toutefois partir à Lauzach mais son projet est retardé du fait du projet de Parc Naturel Régional.

Bordereau N°15 : Vote des subventions 2010 aux associations.

Christian LAMBERT rappelle que les associations avaient jusqu'au 31 janvier 2010 pour présenter leur dossier de demande de subvention. Ces demandes ont été examinées par les commissions municipales « Sport » et « Culture ».

Michel LE QUINTREC s'étonne de ne pas verser de subvention au collège de Rhuys et demande si des enfants Surzurois y vont. **Monsieur le Maire** souhaite effectivement revoir cette demande. **Marie-Paule LOISEAU** explique que les activités périscolaires du collège sont financées par l'État. **Michel CROCHET** répond que les activités voile ne sont pas subventionnées par l'État.

Michel LE QUINTREC s'étonne de la baisse de la subvention au profit de l'Étoile Sportive. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que les effectifs de cette association ont diminué.

Michèle NADEAU demande une explication par rapport à l'augmentation de la subvention au profit de l'amicale du personnel communal. **Agnès LIBERGE** explique que le taux de cotisation a augmenté et des postes ont été pérennisés.

Jean-François BINON souligne la subvention au profit des Musicales du Golfe. **Monsieur le Maire** explique que la commune de Surzur est sollicitée chaque année par les musicales du Golfe pour accueillir un concert, ceci permet de faire connaître la commune. Il regrette que peu de Surzurois y assistent.

Marie-Paule LOISEAU explique que le budget du service culturel est équilibré. Elle rappelle son souhait d'organiser un concert par mois.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique que les commissions sport et culture ont décidé de donner 10 € par adhérent et les frais d'arbitrage sont pris en compte.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 26 voix pour et une abstention (Michel CROCHET)**, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2010 :

Associations sportives :

Association	Subvention 2009	Demande 2010	Proposition C° Sports	Subvention 2010
Archers de Surzur	1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Étoile Sportive de Surzur	2 000 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €
Futsal Surzurois	400 €	700 €	500 €	500 €
Handball Club de Rhuys	1 200 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Taochina Got (kung fu)	300 €	300 €	300 €	300 €
Tennis Club Surzurois	600 €	800 €	660 €	660 €
Volley Club de Surzur	200 €	250 €	250 €	250 €
Total =	5 700 €	7 350 €	6 010 €	6 010 €

Associations culturelles :

UNACITA	100 €	120 €	120 €	120 €
Club du Bel Autonme	250 €	250 €	250 €	250 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Surzur	320 €	320 €	320 €	320 €
Cavaliers d'Er Hoëdic	160 €	300 €	200 €	200 €
Sté de chasse St Hubert : ragondins	600 €	540 €	540 €	540 €
Club Photo de Surzur	100 €	pas de montant	équipement salle assoc°	
Musicales du Golfe	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Union départementale des Sapeurs Pompiers	0 €	pas demontant	150 €	150 €
Kiwanis Club (tournoi des Vénètes)	90 €	90 €	90 €	90 €
G.V.A	100 €	pas de montant	100 €	100 €
Donneurs de Sang	300 €	0,10 € / hab	300 €	300 €
Ligue contre le cancer	200 €	pas de montant	200 €	200 €
Rhuys Emploi	700 €	1 500 €	500 €	500 €
Amicale du Personnel (maintien de salaire)	4 500 €	5700 €	5 700 €	5 700 €
Total =	8 620 €		9 670 €	9 670 €

Questions diverses.

André BAUDOT lit une déclaration sur l'article paru dans le bulletin mensuel.

Patricia PERSE demande où en est l'inventaire des zones humides. **Monsieur le Maire** répond qu'il attend l'avis du S.I.A.G.M. sur les propositions reçues. **Michel LE QUINTREC** demande que les propriétaires soient prévenus avant que l'inventaire des zones humides soit réalisé. **Monsieur le Maire** répond que ceci sera fait comme la dernière fois.

Monsieur le Maire explique que la commune recherche un terrain d'un ha pour accueillir les gens du voyage. **Jean-Paul LE BIHAN** demande si le terrain doit répondre à des critères particuliers. **Monsieur le Maire** répond que le terrain doit être enherbé et proche du bourg.

Départ de Jean-François BINON

Il explique que c'est sa dernière intervention au Conseil Municipal, après 9 ans. Il y a beaucoup appris. Il part à Marseille. **Monsieur le Maire** remercie Jean-François BINON, il sera remplacé par Anne SASSIAT. Il explique qu'il appréciait les questions posées par Jean-François BINON, ce qui montrait qu'il s'intéressait à sa commune et avec un esprit objectif. De plus, il participait régulièrement aux différentes animations organisées par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Vu, le 31.03.2010

Vu le 1^{er} avril 2010

Marcel LE NEVE

Nathalie PIGUEL